

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 04/11/2014

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIERES Gilles CHAPILLON, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT.

Etaient absents excusés : Mm Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

**OBJET : DEMATERIALISATION DES ACTES REGLEMENTAIRES, ACTES
BUDGETAIRES ET MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret en Conseil d'Etat n°2005-324 du 7 avril 2005, pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité signe avec la Préfecture une convention mentionnant :

- la référence du dispositif homologué de télétransmission,
- la date de raccordement de la collectivité à la chaîne de télétransmission,
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique,
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission,
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention entre les représentants de l'Etat et les collectivités territoriales souhaitant procéder à la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en vertu des articles 39, 40, 41 et 56 du Code des marchés Publics, les collectivités ont obligation, depuis le 1^{er} janvier 2010, de publier leurs marchés de plus de 90000€ sous forme dématérialisée sur une plateforme internet spécialisée. Il précise que depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour ces mêmes marchés, toutes les collectivités devront disposer d'un "profil acheteur" afin d'être en mesure de recevoir des offres par voie électronique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn et Garonne, dans le but de mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement des outils de dématérialisation et de télétransmission, a mis en place deux plateformes dédiées aux collectivités territoriales du département :

- une plateforme homologuée de dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires, soumis au contrôle de légalité, en concertation avec les services préfectoraux.
- une plateforme de dématérialisation des marchés publics.

L'accès à ces services nécessite la mise en place d'une convention entre la collectivité et le Centre de Gestion précisant la nature des prestations assurées, les conditions d'utilisation des plateformes et le coût de chaque service.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de dématérialisation proposée par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de M. le Maire.
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec M. le Préfet de Tarn-et-Garonne.
- Autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn-et-Garonne.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 06/11/2014

Publié ou notifié le : 06/11/2014

Certifié exécutoire le : 07.11.2014

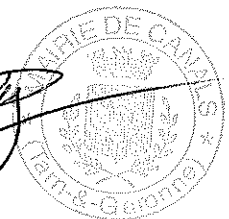
Reçu en Préfecture le : 07.11.2014

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

- 7 NOV. 2014

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04/11/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIERES Gilles CHAPILLON, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT.

Etaient absents excusés : Mm Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement et sécurisation d'un point d'arrêt du réseau départemental de transport scolaire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à un sinistre (destruction de l'abribus au lieu-dit « La Louise » par un véhicule), le Conseil Général de Tarn-et-Garonne a approuvé le remplacement de ce dernier.

Cette opération d'aménagement et de sécurisation sera réalisée et financée par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne, pour un montant global de 3 783.33 € HT.

M. le Maire précise qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention n° 326-91 du 22 mars 1991 relative à la mise à disposition d'abribus.

M. le Maire donne lecture de cet avenant.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention citée ci-dessus, mettant à disposition un abribus au lieu-dit « La Louise ».

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 06/11/2014

Publié ou notifié le : 06/11/2014

Certifié exécutoire le : *07.11.2014*

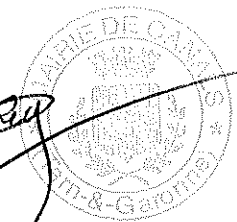
Reçu en Préfecture le : *07.11.2014*

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

- 7 NOV. 2014

Le Maire,

Alain REY
Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04/11/2014

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIERES Gilles CHAPILLON, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT.

Étaient absents excusés : Mm Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux supplémentaires EGLISE

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux supplémentaires à l'église, non prévus dans le marché concernant sa rénovation et sa sauvegarde, afin d'harmoniser l'ensemble.

Ces travaux consistent :

- d'une part, à réaliser des encadrements en briques foraines autour de la porte d'accès de l'ascenseur, comme sur toutes les ouvertures existantes, pour un montant de 1 662.50 € HT soit 1 995 € TTC par l'entreprise SAMP CONSTRUCTION,
- d'autre part, à créer un nouveau plafond bois dans la sacristie d'un montant de 1 446.86 € HT soit 1 736.23 € TTC par l'entreprise SAMP CONSTRUCTION.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les travaux supplémentaires, décrits ci-dessus, à l'église.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 06/11/2014

Publié ou notifié le : 06/11/2014

Certifié exécutoire le : 07.11.2014

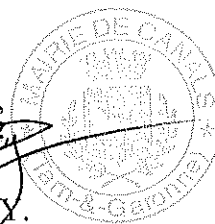
Reçu en Préfecture le : 09.11.2014

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

- 7 NOV. 2014

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04/11/2014

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIERES Gilles CHAPILLON, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT.

Étaient absents excusés : Mm Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Réalisation d'un passage caméra sur l'ensemble du réseau d'assainissement collectif

Dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement collectif, M. le Maire présente un devis pour la réalisation d'un passage caméra sur l'ensemble du réseau collectif. Ce dernier comprend l'hydro-curage et l'inspection télévisuelle de l'ensemble du réseau. Le devis est le suivant :

Ets Michel WEILL : 7 424 € HT soit 8 908.80 € TTC

M. le Maire précise que cette intervention peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le devis ci-dessus,
- **sollicite** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne pour cette inspection,
- **autorise** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien cette demande.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 06/11/2014

Publié ou notifié le : 06/11/2014

Certifié exécutoire le : *A.M. 2014*

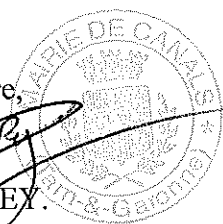
Reçu en Préfecture le : *A.M. 2014*

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

- 7 NOV. 2014

Le Maire,

Alain REY
Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 04/11/2014**

Nbre de conseillers 15
En séance 10
Ont voté 10

L'an deux mille quatorze et le quatre novembre à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Gilles LARRIEU, Marc OURMIERES Gilles CHAPILLON, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT.

Etaient absents excusés : Mm Yannick NEGRO, Stéphane FINANCE et Mmes Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Mme Sylvie BOREL est élue secrétaire de séance.

OBJET : Echancier de mise en conformité du système de traitement du réseau collectif

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la visite effectuée le 24/03/2014 par le Service Eau et Biodiversité de la DDT de Tarn-et-Garonne, la station d'épuration du réseau collectif de la commune a été déclarée non conforme.

Par courrier du 04/08/2014, le Service Eau et Biodiversité demande un échancier de mise en conformité du système d'assainissement collectif.

M. le Maire présente l'échancier suivant :

**ECHEANCIER DE MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF DE LA COMMUNE DE CANALS**

Avril 2014

Consultation d'un bureau d'études afin de réaliser l'étude technico-économique l'assainissement collectif de la commune de CANALS. **L'étude porte sur 3 scénarii.**

- 1) **La réfection de la lagune avec possibilité de raccorder 1000HAB.**
- 2) **Le raccordement au réseau du SIERG et du SMAG avec un raccordement en simple client.**
- 3) **Le raccordement au réseau du SIERG et du SMAG avec l'exploitation du réseau.**

Juin 2014

Le bureau d'études ETEN a été retenu.

Juillet 2014

Lancement de l'étude.

Octobre 2014

Réunion avec l'ensemble des interlocuteurs DDT/Conseil Général de Tarn-et-Garonne/Police de l'Eau/SATESE/représentant du SMAG /SIERG/les élus et le bureau d'études ETEN.

Octobre et novembre 2014

Réunion de travail ETEN/élus/représentant du SIERG et SMAG.

Novembre et décembre 2014

Réalisation d'un passage camera sur l'ensemble du réseau (3000 ml) à la demande du SIERG pour vérifier l'état du réseau.

Décembre 2014

Présentation de l'étude à l'ensemble des interlocuteurs DDT/Conseil Général de Tarn-et-Garonne/Police de l'Eau/Agence de l'Eau Adour-Garonne/élus.

Janvier 2015

Modification suivant les prescriptions et observations des interlocuteurs.

Février 2015

Restitution de l'étude à la Mairie de CANALS pour statuer sur un choix.

Mars 2015

Délibération du Conseil Municipal pour un choix de l'une des trois scénarii.

La planification suivante dépendra du choix ci-dessus. Deux plannings en découlent.

1) Scénario 1 – Réfection de la lagune

Avril 2015

Consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cahier des charges afin de réaliser les travaux de la lagune (étude, suivi travaux, demandes d'autorisations).

Avril 2015

Consultation des banques pour réalisation d'un emprunt.

Avril 2015

Réunion avec la trésorerie.

Juin 2015

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Juillet/Août 2015

Réalisation d'un cahier des charges pour les entreprises et des différents documents pour les demandes d'autorisation (DDT/Conseil Général de Tarn-et-Garonne/Police de l'Eau/ Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Septembre/Novembre 2015

Consultation de l'Etat pour la loi sur l'eau.

Décembre 2015

Ajustement du cahier des charges suivant les préconisations de l'état.

Janvier 2016

Consultation des entreprises.

Avril 2016

Analyse des offres des entreprises.

Avril 2016

Réalisation de l'emprunt.

Avril 2016

Attribution aux entreprises.

Mai 2016

Attribution des entreprises.

Juin 2016

Préparation de chantier et plan d'exécution.

Juillet/Novembre 2016

Réalisation des travaux en 2 tranches 1^{er} bassin et 2^{ème} bassin.

Décembre 2016

Réception des travaux.

2) Scénarii 2 et 3 – Raccordement au SIERG et SMAG

Mars 2015

Demande d'intégration au SIERG et SMAG

Juin 2015

Réponse avec accord d'intégration du SIERG et SMAG

Août 2015

Dépôt pour le SIERG et SMAG d'un dossier d'intention au Conseil Général de Tarn-et-Garonne/Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Novembre 2015

Réponse avec validation du dossier d'intention.

Mars 2016

Elaboration du budget 2016.

Juin 2016

Vote du budget du SIERG/SMAG

Juillet 2016

Etude et chiffrage par l'entreprise mandataire du marché.

Septembre 2016

Réalisation des travaux.

Décembre 2016

Réception des travaux.

Janvier 2017

Vidange – Dépollution et remise en état du terrain de l'ancienne lagune.

Après discussion, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'échéancier ci-dessus et charge M. le Maire de le transmettre au Service Eau et Biodiversité de la DDT de Tarn-et-Garonne.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 06/11/2014

Publié ou notifié le : 06/11/2014

Certifié exécutoire le : 07.11.2014

Reçu en Préfecture le : 07.11.2014

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

- 7 NOV. 2014

Le Maire,

Alain REY.

